Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213501752-20260717-2026_046-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
D'ILLE ET VILAINE

MAIRIE DE
MERNEL

Date de convocation 30/06/2026
Nombre de conseillers :
- En exercice : 15
- Présents : 10
- Votants : 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le lundi sept juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Mernel, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la maison des associations, en séance publique, sous la présidence de Mme Florence RIGAUD, Maire de la commune.

Assistaient à la séance : Mme Florence RIGAUD, MM Alain CORVOISIER, Pierrick PIEL, Mmes Noëlla GABILLARD, Anne BRAUD, M Olivier LUBOWIECKI, Mmes Nelly MICHEL, Virginie BERTHELET, MM Thomas ALLAIN et Mathieu SIMON.

Excusés : Mme Jacqueline BRIZOUX, MM Jean-Paul RIAUD, Stéphane BRIAND, Mmes Maëlle LITWINSKI et Nadège BEZIER.

Secrétaire de Séance : Mme Nelly MICHEL

Délibération 2026/046

Objet – CRÉATION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS.

Madame la Maire explique que cette délibération est destinée à annuler et remplacer la délibération 2026/020 à la suite d'une erreur matérielle repérée par la Direction régionale des Finances publiques de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine.

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil Municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants. La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213501752-20260717-2026_046-DE

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Les commissaires titulaires	Les commissaires suppléants
Pierrick PIEL	Maëlle LITWINSKI
Jacqueline BRIZOUX	Annick NOUVEL
Alain CORVOISIER	Jérôme PAVOINE
Nelly MICHEL	Jean-Yves INIZAN
Stéphane BRIAND	Jean-Paul RIAUD
Thomas ALLAIN	André COUDRAIS
Noëlla GABILLARD	Valérie GUILLOTEL
Eric GÉRARD	Françoise LE NIGEN
Matthieu SIMON	Romain RAULT
Olivier LUBOWIECKI	Jean-Paul ROPERT
Anne BRAUD	Nicole FÉVRIER
Virginie BERTHELET	Patrick ROPERT

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

APPROUVE la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;

AUTORISE Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

CHARGE Madame la Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet et à Monsieur le directeur des finances publiques de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine.

Copie certifiée conforme au
registre des délibérations,

La Maire,
Florence RIGAUD.

